



**BOURSE DES VALEURS MOBILIERES DE L'AFRIQUE CENTRALE**  
1450, Boulevard de la Liberté – BP 442  
Douala – CAMEROUN

## **AVIS N°039/2024/BVMAC/DG**

### **RELAYANT L'AVIS DE CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE DE L'ADMINISTRATEUR DES PETITS PORTEURS DE LA SOCIETE SCG-RE ET LE COMMUNIQUE D'APPEL A CANDIDATURE**

La Bourse des Valeurs Mobilière de l'Afrique Centrale porte à la connaissance du public et des intervenants du marché, que la Société Commerciale Gabonaise de Réassurance (**SCG-Ré**) convoque les actionnaires boursiers en Assemblée Générale Elective à l'effet d'élire un des leurs à la fonction d'Administrateur représentant les actionnaires petits-porteurs au sein du Conseil d'Administration.

Ladite Assemblée Générale Elective se tiendra par VISIOCONFERENCE le **vendredi 18 octobre 2024 à 10 heures**. Les actionnaires souhaitant y participer ou soumettre leur dossier de candidature au poste d'Administrateur représentant des petits-porteurs devront en informer la société par courrier électronique au plus tard le **vendredi 11 octobre 2024** à l'adresse suivante : [ag@scg-reass.com](mailto:ag@scg-reass.com).

La liste et les dossiers de candidature qui seront retenus après examen, sur la base des critères déclinés plus bas, seront communiqués dans les 4 jours précédents la date de la tenue de la réunion aux actionnaires petits porteurs, à l'effet de leurs permettre de faire leur choix de manière objective. Il s'agit des critères d'éligibilité suivants :

1. Être une personne physique ;
2. Justifier d'une participation au capital ne dépassant pas le pourcentage de 0,20% du capital de la société ;
3. Ne pas être frappé d'incapacité ;
4. Ne pas faire l'objet d'une condamnation ;
5. Ne pas être privé de ses droits civiques ;
6. Ne pas avoir de lien direct ou indirecte avec les actionnaires majoritaires ou les dirigeants qui pourrait créer un conflit d'intérêt ;
7. Ne pas occuper ou avoir occupé un poste clé ou travailler dans l'entreprise ;
8. Ne pas être déjà représentant d'une personne morale au sein du Conseil d'Administration ;
9. Ne pas avoir de litige avec la SCG Ré ;
10. Ne pas être interdit par des dispositions légales ou réglementaires particulières de quelque nature que ce soit, pour exercer la fonction de membre du conseil d'Administration.

Les actionnaires ne pouvant pas participer personnellement à la réunion, ont la possibilité de se faire représenter par un autre actionnaire « Petit Porteur » présent qui ne pourra cependant représenter qu'un seul actionnaire.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale au (237) 233 43 85 83 / 233 43 85 87 ou à l'adresse e-mail : [bvmac@bvmac.cm](mailto:bvmac@bvmac.cm).



Fait à Douala, le 1<sup>er</sup> octobre 2024.

**Le Directeur Général**

**Louis BANGA NTOLO**

**RCCM: RC/DLA/2020/B/5383**  
[www.bvmac.cm](http://www.bvmac.cm)